

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

**Nombre de membres composant le conseil : 39**

**En exercice : 39**

L'an deux-mille-dix-neuf le jeudi 19 décembre à 19 heures, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués le 22 novembre 2019, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame la Maire, Jacqueline BELHOMME.

#### **Etaient présents ou représentés (36) :**

Mme Catherine MARGATE - M. Serge CORMIER - Mme Catherine PICARD –  
M. Dominique CARDOT - Mme Vanessa GHIATI – Mme Fatiha ALAUDAT –  
M. Gilbert METAIS – Mme Corinne PARMENTIER (départ 21h40) – M. Rodéric AARSSE –  
M. Gilles CLAVEL – M. Antonio OLIVEIRA – Mme Sonia FIGUERES - Mme Monique ZANATTA (arrivée à  
19h40) – Mme Michelle BETOUS - M. Joël ALLAIN – M. Didier GOUTNER - Mme Joëlle LARRERE –  
Mme Jocelyne BOYAVAL - M. Thierry NOTREDAME – Mme Annick LE GUILLOU (départ à 21h40) –  
Mme Bénédicte IBOS – M. Kamel SI BACHIR – M. Jean-Renaud SEIGNOLLES – M. Michaël ORAND –  
Mme Emmanuelle JANNES – M. Fabien CHEBAUT (arrivé à 19h26) – Monsieur Stéphane TAUTHUI  
(départ à 19h30).

#### **Mandats donnés :**

Monsieur Saliou BA donne pouvoir à Madame Sonia FIGUERES.  
Madame Monique MOGUEROU donne pouvoir à Monsieur Antonio OLIVEIRA.  
Madame Sophie HOURDIN donne pouvoir à Madame Vanessa GHIATI.  
Madame Patricia CHALUMEAU donne pouvoir à Monsieur Serge CORMIER.  
Madame Frédérique PERROTTE donne pouvoir à Monsieur Fabien CHEBAUT.  
Monsieur Thibault DELAHAYE donne pouvoir à Madame Annick LE GUILLOU.  
Madame Monique ZANATTA donne pouvoir à Madame Corinne PARMENTIER.  
Monsieur Frédéric SACONNET donne pouvoir à Madame Catherine PICARD.  
Madame Anne-Karin MORDOS donne pouvoir à Monsieur Rodéric AARSSE.  
Madame Annick LE GUILLOU donne pouvoir à Madame Monique ZANATTA.

#### **Secrétaire de séance :**

Monsieur Gilles CLAVEL, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Madame la Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2019.

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2019.

Madame la Maire soumet au vote l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Vœu du Conseil Municipal de Malakoff relatif à la situation de l'EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi), installée à Malakoff.

- Vœu du Conseil Municipal de Malakoff relatif au projet de réforme du système des retraites.

Ils seront débattus en début de séance.

Madame la Maire soumet également au vote une modification de l'ordre des projets à étudier, l'avis du Conseil Municipal sur les dérogations au repos dominical dans les commerces de détail pour l'année 2020 sera étudié avant le projet relatif à l'avis du Conseil Municipal sur le projet de mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de Malakoff.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**- Délibération n°2019-178 : Vœu du Conseil Municipal de Malakoff relatif à la situation de l'EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi), installée à Malakoff.**

**Madame la Maire interrompt la séance à 19h07 et la reprend à 19h11.**

**Par 34 voix pour dont 9 mandats (M. Ba, Mme Moguerou, Mme Hourdin, Mme Chalumeau, Mme Perrotte, M. Delahaye, Mme Zanatta, M. Saconnet, Mme Mordos), 1 abstention (Madame Jannès), Monsieur Tauthui ne prend pas part au vote,** la municipalité de Malakoff affirme son refus d'un départ de la direction générale de l'EPIDE et apporte son entier soutien à ses salariés mobilisés et émet le vœu que le gouvernement reconsidère sa position en ne prenant en compte que le souci de bonne gestion de cet opérateur et la préservation des conditions de travail des salariés.

Rapporteur : Mme Figuères

**- Délibération n°2019-179 : Vœu du Conseil Municipal de Malakoff relatif au projet de réforme du système des retraites.**

Madame la Maire interrompt la séance à 19h52 et la reprend à 19h58, puis nouvelle interruption à 20h02 jusqu'à 20h07.

**Par 32 voix pour dont 7 mandats (M. Ba, Mme Moguerou, Mme Hourdin, Mme Chalumeau, M. Delahaye, M. Saconnet, Mme Mordos), et 3 abstentions (M. Chébaut, Mme Jannès) dont 1 mandat (Mme Perrotte),** les élu.e.s du Conseil municipal de Malakoff demandent au gouvernement de s'engager dans une concertation sincère avec les organisations syndicales pour aboutir à une réforme des retraites qui soit juste, partagée, et source de progrès humain.

Rapporteur : M. Cardot

La Maire se félicite de la décision de justice du tribunal administratif de Cergy Pontoise qui a rejeté la requête du Préfet contre l'arrêté anti-pesticides pris par la Ville.

## **DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QUE L'ASSEMBLÉE VOTE SANS DÉBAT :**

*Les délibérations ci-dessous ont été adoptées par le Conseil Municipal, à l'unanimité par 35 voix, pour dont 8 mandats (M. Ba, Mme Moguerou, Mme Hourdin, Mme Chalumeau, Mme Perrotte, M. Delahaye, M. Saconnet, Mme Mordos).*

**FINANCES :****Délibération 2019-153 : Approbation de la décision modificative n°4 - Budget principal de la ville exercice 2019.**

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°4 du budget principal de l'exercice 2019 se chiffrant de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement	
Nature	Montant
7478 : Autres organismes	20 000,00 €

Dépenses de fonctionnement	
Nature	Montant
6574 : Subventions de fonctionnement	20 000,00 €
6135 : Locations mobilières	- 24 800,00€
60631 : Fournitures d'entretien	- 24 500,00€
615221 : Bâtiments publics	- 16 200,00€
60632 : Fournitures de petits équipements	- 10 900,00€
611 : Contrats de prestations de services	- 10 000,00€
6132 : Locations immobilières	- 7 000,00€
6188 : Autres frais divers	- 5 500,00€
60623 : Alimentation	- 1 100,00€
64111 : Rémunération principale	100 000,00€

Recettes d'investissement	
Nature	Montant
10228 : Autres fonds	36 690 089,25 €
45421:Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	1 605,00 €

Dépenses d'investissement	
Nature	Montant
20422 : Bâtiments et installations	36 845 253,40 €
261 : Titres de participation	9 180 €
2315 : Installations, Matériel, Outillages	- 164 344,15 €
2031 : Frais d'études	- 48 055 €
2135 : Installations générales, agencements	48 055 €
45411 : Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	1 605,00 €

**Délibération 2019-154 : Approbation de la décision modificative n°1 - Budget parking exercice 2019.**

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget annexe des parkings de l'exercice 2019 se chiffrant de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement	
Nature	Montant
6068 : Autres matières et fournitures	- 5 000 €
6215 : personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 5 000 €

**Délibération 2019-155 : Attribution d'une subvention à Inzouk.**

Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 20 000 euros à l'association « Inzouk assoc ».

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à prendre toutes les mesures utiles pour l'exécution de cette délibération.

Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

**Délibération 2019-156 : Cession du véhicule immatriculé 875 ETQ 92.**

Le conseil municipal autorise la vente du véhicule Renault Master immatriculé 875 ETQ 92 à la société OCCAMOBILE sise 3 route D'OUILLOIN 64 420 ANDOINS pour un montant de 9 599,00 € TTC.

Le conseil municipal dit que le bien Renault Master immatriculé 857 ETQ 92, numéro d'inventaire 01VEHI00002 sera sorti de l'actif communal.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

**Délibération 2019-157 : Liquidation de l'OPH de Malakoff - approbation du rapport de gestion - comptes 2019 du liquidateur et affectation définitive de l'excédent de liquidation issu de la dissolution de l'OPH de Malakoff.**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la gestion du liquidateur sur les comptes financiers 2019 de l'OPH de Malakoff, annexé à la présente délibération et ses conclusions,

Le conseil municipal donne quitus de sa gestion au liquidateur,

Le conseil municipal accepte la dévolution de l'excédent de liquidation d'un montant total de **41 669 789,25 €** issu de la liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Malakoff à la ville de Malakoff ;

Le conseil municipal décide de l'affectation dans sa totalité de cet excédent au bénéficiaire final, la SAIEM Malakoff Habitat :

- par le versement d'une subvention d'investissement de **36 845 253,40 €** qui sera émarginée à la créance détenue par la ville de Malakoff sur la SAIEM permettant de solder intégralement celle-ci ;
- par le financement de l'augmentation de capital de la Ville de Malakoff dans la SAIEM Malakoff Habitat pour un montant de 4 979 700 € au moyen du solde de trésorerie d'un montant de **4 815 355,85 €** ;

Une avance sur boni de liquidation de 4 000 000 € ayant déjà été versée le 27 février 2019, il reste à la ville de Malakoff à percevoir la somme de 815 355,85 €.

- par le transfert à la ville de Malakoff des 211 actions d'une valeur de **9 180 €** détenues par l'OPH de Malakoff. Ce transfert fait porter la part de la ville dans la SAIEM Malakoff Habitat à 82,33 %.

Le conseil municipal est informé que le rapport du liquidateur sera transmis au représentant de l'État dans le département et au ministre chargé du logement au plus tard un mois après son approbation.

**Délibération 2019-158 : Garantie d'emprunt accordée à la SAIEM MALAKOFF HABITAT pour la souscription d'un emprunt de 891 572 € auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS en vue de travaux de remplacements ou d'installations de systèmes d'interphonie dans plusieurs de ses résidences.**

Le conseil municipal décide d'accorder la garantie de la ville de Malakoff, à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 891 572 € souscrit par la SAIEM Malakoff Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°102182, constitué de la ligne de prêt n°5317975, annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal dit que ledit contrat de prêt joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération.

Le conseil municipal indique que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la ville de Malakoff est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au remboursement complet de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SAIEM Malakoff Habitat dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Le conseil municipal s'engage, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les meilleurs délais à se substituer à la SAIEM Malakoff Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

Le conseil municipal autorise Madame La Maire à signer tout acte afférent à ce prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**Délibération 2019-160 : Vote et révision des autorisations de programme et des crédits de paiement.**

Le conseil municipal autorise la révision des autorisations de programme et crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2019 telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP2021
AP1	Construction du CTM	11 088 000	170 027,22	1 300 000	9 617 972,78
AP2	Rénovation de l'ancienne trésorerie	2 026 570,47	1 900 000	126 570,47	
AP3	Rénovation de l'école élémentaire Paul Bert	2 859 000	150 000	1 100 000	1 609 000

**Délibération 2019-161 : Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) - Exercice 2020.**

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 050 827,7 € au centre communal d'action sociale (CCAS).

***ACCUEILS DE LOISIRS***

**Délibération 2019-164 : Modification du règlement intérieur du club ados.**

Le conseil municipal adopte le règlement intérieur du Club Ados présenté en annexe de la présente délibération.

Le conseil municipal dit que ce règlement intérieur est applicable à compter du 6 janvier 2020.

**Délibération 2019-165 : Modification du règlement des activités périscolaires et extrascolaires.**

Le conseil municipal adopte le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires joint à la présente délibération.

Le conseil municipal dit que ce règlement est applicable à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

*ACTION SOCIALE*

**Délibération 2019-166 : Conventions de mutualisation à intervenir entre la ville de Malakoff et le Centre Communal d'Action Social portant sur les résidences autonomie Laforest et Joliot-Curie.**

Le conseil municipal approuve les deux conventions de mutualisation entre la ville de Malakoff et le CCAS portant sur les résidences autonomie Laforest et Joliot-Curie.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions ainsi que les actes administratifs en découlant.

Le conseil municipal dit que les prestations apportées par les services de la ville feront l'objet d'une refacturation annuelle sur le budget de chaque résidence, en fonction de la prestation fournie. La ville émettra le titre de recette correspondant à la somme des prestations valorisées sur la base des modalités de valorisation. Le CCAS, agissant pour le compte des deux résidences, remboursera la ville sur cette base.

Le conseil municipal dit que les dépenses et recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Le conseil municipal dit que les présentes conventions sont consenties et acceptées pour une durée de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elles pourront être renouvelées une fois par reconduction tacite pour une durée similaire. Leur durée totale, renouvellement éventuels inclus, ne pourra donc excéder six (6) ans.

Le conseil municipal dit que toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la convention fera l'objet d'un avenant soumis au conseil municipal.

*ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

**Délibération 2019-167 : SIFUREP - Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour les années 2017 et 2018.**

Le conseil municipal prend acte des rapports d'activités du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour les années 2017 et 2018.

**Délibération 2019-168 : SIPPAREC - Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les Réseaux de Communication relatif à l'année 2018.**

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication pour l'année 2018.

**Délibération 2019-169 : SIGEIF - Rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France relatif à l'année 2017.**

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France pour l'année 2017.

**Délibération 2019-170 : Rapport d'activité relatif à l'exercice 2018 de la délégation de service public pour l'exploitation des parkings Hôtel de Ville et Plateau de Vanves par la société INDIGO PARK.**

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel au titre de l'année 2018 du délégataire «INDIGO PARK» pour l'exploitation des parcs de stationnement «Hôtel de Ville» et «Plateau de Vanves».

## *CULTURE*

### **Délibération 2019-171 : Avenant n°3 à la convention de résidence avec l'association "Les Anges au Plafond".**

Le conseil municipal approuve l'avenant n°3 à la convention de résidence avec l'association « Les Anges au Plafond » relative à la conception d'une action culturelle autour du théâtre d'ombre, annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant à signer l'avenant, ainsi que les actes administratifs en découlant.

## *EDUCATION*

### **Délibération 2019-174 : Convention de partenariat pédagogique entre Vallée Sud-Grand Paris et la commune de Malakoff pour l'organisation d'ateliers d'éducation artistique dans le cadre des activités périscolaires élémentaires.**

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de partenariat pédagogique entre Vallée Sud- Grand Paris et la commune de Malakoff pour l'organisation d'ateliers d'éducation artistique dans le cadre des activités périscolaires élémentaires.

Le conseil municipal dit que la convention de partenariat est applicable à compter de l'année 2018-2019 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention de partenariat pédagogique entre Vallée Sud-Grand Paris et la commune de Malakoff pour l'organisation d'ateliers d'éducation artistique dans le cadre des activités périscolaires élémentaires annexée à la présente délibération, ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget des exercices concernés.

## *PERSONNEL*

### **Délibération 2019-175 : Création de postes d'adjoint technique saisonniers.**

Le conseil municipal crée pour les séjours organisés entre le 26 décembre 2019 et le 10 mars 2020 :

- 7 postes d'adjoint technique 1<sup>er</sup> échelon
- 2 postes d'adjoint technique 8<sup>ème</sup> échelon

Le conseil municipal crée pour les séjours organisés entre le 26 décembre 2019 et le 29 août 2020 :

- 1 poste d'adjoint technique 10<sup>ème</sup> échelon

Le conseil municipal crée pour les séjours organisés entre le 20 décembre 2019 et le 12 septembre 2020 :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe 10<sup>ème</sup> échelon.

Le conseil municipal décide d'imputer la dépense sur les comptes budgétaires 641/645.

### **Délibération 2019-176 : Transformation de postes.**

Le conseil municipal transforme dans le cadre de recrutements :

- 1 poste de directeur en 1 poste d'attaché hors classe,
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe en 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'animateur en 2 postes de rédacteur à TNC 50 %
- 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe en 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe normale.

En conséquence, suite aux transformations de postes visées à l'article 1, le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Directeur	0	1-1=0
Attaché hors classe	0	+1=1
Technicien principal de 1ère classe	7	-1=6
Technicien principal de 2ème classe	4	+1=5
Animateur	15	-1=14
Rédacteur à TNC 50 %	0	+2=2
Infirmier en soins généraux hors classe	2	-1=1
Infirmier en soins généraux de classe normale	7	+1=8

Le conseil municipal indique que la dépense est imputée sur les comptes budgétaires 641/645.

## URBANISME

### **Délibération 2019-177 : Organisation des opérations du recensement de la population de l'année 2020.**

Le conseil municipal charge Madame la Maire de Malakoff de la préparation, de l'organisation et de la réalisation du recensement pour l'année 2020 et l'autorise à nommer les agents recenseurs qui réaliseront l'enquête.

Le conseil municipal fixe la rémunération brute des agents recenseurs pour la campagne 2020 comme suit :

- 6 € par feuille de logement collectée pour une résidence principale,
- 3 € par feuille de logement collectée pour une résidence vacante, occasionnelle ou secondaire,
- un forfait de 100 € pour la tournée de reconnaissance et les deux demi-journées de formation des agents titulaires,
- un forfait de 60 € pour rétribuer les deux demi-journées de formation de l'agent recenseur suppléant,
- un forfait de 100 € pour le parrainage d'un nouvel agent recenseur par un agent expérimenté.

## **DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEBAT AVANT VOTE :**

### **Délibération 2019-159 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020.**

**Par 32 voix pour dont 7 mandats (M. Ba, Mme Moguerou, Mme Hourdin, Mme Chalumeau, M. Delahaye, M. Saconnet, Mme Mordos), 3 abstentions (Mme Jannès, M. Chébaut) dont 1 mandat (Mme Perrotte),** le conseil municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux 2020
Taxe d'habitation	20,50 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24,91 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	13,29 %

**Délibération 2019-162 : Adoption du budget primitif de la ville exercice 2020.**

**Par 32 voix pour dont 7 mandats (M. Ba, Mme Moguerou, Mme Hourdin, Mme Chalumeau, M. Delahaye, M. Saconnet, Mme Mordos), 2 abstentions (M. Chébaut) dont 1 mandat (Mme Perrotte) et 1 voix contre (Mme Jannès),** le conseil municipal adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020 équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à **61 887 273,31 €** et pour la section d'investissement à **20 043 343,48 €**

**Délibération 2019-163 : Adoption du budget annexe des parkings exercice 2020.**

**Par 32 voix pour dont 7 mandats (M. Ba, Mme Moguerou, Mme Hourdin, Mme Chalumeau, M. Delahaye, M. Saconnet, Mme Mordos), 3 abstentions (M. Chébaut, Mme Jannès) dont 1 mandat (Mme Perrotte),** le conseil municipal adopte le Budget Annexe des Parkings pour l'exercice 2020 équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 472 400 euros et pour la section d'investissement à 110 410,48 euros.

***ECONOMIE***

**Délibération 2019-173 : Avis du Conseil Municipal sur les dérogations au repos dominical dans les commerces de détail pour l'année 2020.**

**Par 33 voix pour dont 8 mandats (M. Ba, Mme Moguerou, Mme Hourdin, Mme Chalumeau, Mme Le Guillou, M. Saconnet, Mme Mordos, Mme Perrotte) et 1 abstention (Mme Jannès),** le conseil municipal émet un avis favorable, pour l'année 2020, à 5 ouvertures dominicales annuelles pour les commerces de détail exerçant leur activité dans les secteurs suivants :

- Hypermarché à dominante alimentaire,
- Commerce de détail de voitures et de véhicules automobiles légers,
- Commerce de détail de surgelés en magasin spécialisé.

Le conseil municipal émet un avis défavorable, pour l'année 2020, à la demande d'ouverture dominicale des commerces de détail de chaussures en magasin spécialisé au regard des avis défavorables des organismes professionnels et de salariés concernés par la demande de l'enseigne « La Halle aux Chaussures » et de l'incomplétude du dossier présenté.

Le conseil municipal charge Madame la Maire de préciser, par arrêté, au vu des avis des organisations de salariés et d'employeurs concernés, la liste des dimanches qui pourront être travaillés par secteur d'activité pour l'année 2020.

Rapporteur : Mme Parmentier.

***DEVELOPPEMENT DURABLE***

**Délibération 2019-172 : Avis du Conseil Municipal sur le projet de mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de Malakoff.**

**Par 34 voix pour dont 8 mandats (M. Ba, Mme Moguerou, Mme Hourdin, Mme Chalumeau, Mme Le Guillou, M. Saconnet, Mme Mordos, Mme Perrotte),** le conseil municipal émet un avis favorable à la création d'une Zone à Circulation Restreinte (ZCR) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 3 années.

Le conseil municipal charge Madame la Maire de fixer par arrêté les restrictions de circulation liées à la ZCR ainsi que les dérogations qui y seront apportées.

Rapporteur : M. Aarsse.

***INFORMATIONS :***

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

**DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :**

**2019\_137** : Actualisation 2020 des tranches de quotient familial.

**2019\_138** : Travaux de création d'un ascenseur et de rénovation des façades de l'école élémentaire Jean Jaurès à Malakoff - Dépôts des autorisations.

**2019\_139** : Modification n°1 au marché n° 19-04 relatif aux travaux de rénovation de l'ancienne trésorerie - Lot 1 fondations - gros œuvre - Maçonnerie - ravalement - carrelage et faïences.

**2019\_140** : Modification n°2 au marché n° 18 -06 aux travaux d'extension, de mise en accessibilité et de rénovation énergétique de l'école maternelle Paul Bert à Malakoff - Lot 13 - VRD - Espaces Verts.

**2019\_141** : Modification n°1 au marché n°19-18 relatif à la fourniture d'un dispositif de gestion et de contrôle d'accès pour le centre municipal de santé Maurice TENINE à Malakoff

**2019\_142** : Marché à procédure adaptée n° 19-31 relatif aux travaux de rénovation des façades et des abords du marché couvert – Phase 1 - Déclaration sans suite.

**2019\_143** : Modification n°1 au marché n° 19-04 relatif aux travaux de rénovation de l'ancienne trésorerie - Lot 3 Menuiseries Extérieures-serrurerie.

**2019\_144** : Attribution du marché à procédure adaptée n°19-24 relatif à la fourniture de repas assis avec prestation traiteur pour le repas annuel du personnel.

**2019\_145** : Contrat skiFlash.

**2019\_146** : Modification n°2 au marché n° 18 -06 aux travaux d'extension, de mise en accessibilité et de rénovation énergétique de l'école maternelle Paul Bert à Malakoff - Lot 11 – Electricité.

**2019\_147** : Annule et remplace la décision n°2019-140 relative à la modification n°2 au marché n° 18 -06 aux travaux d'extension, de mise en accessibilité et de rénovation énergétique de l'école maternelle Paul Bert à Malakoff - Lot 13 - VRD - Espaces Verts.

**2019\_148** : Approbation d'une convention d'occupation précaire d'un logement au sein du groupe scolaire Guy Moquet.

**2019\_149** : Signature du contrat ORTIF.

**2019\_150** : Marché à procédure adaptée n° 19-26 relatif à la restauration d'une fresque murale.

**2019\_151** : Convention relative à la participation de la croix rouge française au dispositif prévisionnel de secours.

**2019\_152** : Marché à procédure adaptée n° 19-32 relatif aux aménagements provisoires dans le cadre du projet de rénovation thermique mise en accessibilité et extension de l'école élémentaire Paul Bert.

**2019\_153** : Attribution cocktail servi à l'occasion des vœux de la municipalité de Malakoff janvier 2020.

**2019\_154**: Convention entre la ville de Malakoff et Paris Habitat-OPH relative à la mise à disposition de locaux à titre gracieux.

**2019\_155** : Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public de la ville au profit de La Tréso pour les locaux situés 8 avenue du Président Wilson.

**2019\_156** : Modification n°2 au marché n°15-02 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de construction d'un garage et du centre technique municipal - tranche conditionnelle.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h58**  
**Le secrétaire de séance Monsieur Gilles CLAVEL**

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE
------------------------------------